



Newsletter Certassur – 2021/01

Utilisation du nouveau système Certassur

Nous espérons que vous avez passé de joyeuses fêtes de fin d'année, malgré les restrictions imposées par les mesures Covid, et vous souhaitons tout le meilleur pour 2021. Une année avec plus de liberté, espérons-le.

Ces dernières semaines, vous avez pu découvrir le nouveau système Certassur. Nous reprenons ci-dessous quelques éléments d'ordre pratique :

- **Whitelisting avec les URLS** pour le nouveau système (Newsletter 02/2020):
 - ✓ Le **paramétrage de l'heure** des PC des examens et des examinateurs doit être réglé correctement car le système y est très sensible.
 - ✓ N'oubliez pas de tenir compte des **heures d'été et d'hiver** (tant que ceci est d'application).
 - ✓ Il est préférable d'utiliser un **navigateur récent** (Google Chrome, Firefox ...).
- **PC des participants** (Newsletter 03/2020)
 - ✓ Sur les PC des participants à l'examen, la connexion ne peut être établie que via le lien suivant : <https://qa.certassur.be/auth/examlogin>
- **Le règlement d'examen** est inchangé pour le moment et reste en vigueur (voir www.certassur.be).
- **Utilisation du système** (Newsletter 04/2020)
 - ✓ Dans la barre de menu de gauche, en-dessous des Faq (questions fréquemment posées) / FAQ pour les utilisateurs et les examinateurs, vous trouverez de courtes vidéos vous expliquant comment utiliser le système.
- La **FSMA prolonge le système d'examen actuel** (Newsletter 05/2020).
 - ✓ Jusqu'au 31.03.2021, il est encore possible de passer les examens dans le régime transitoire (=examens d'intermédiation en assurances) **pour les personnes qui étaient inscrites à ces examens avant le 31.12.2020**. Le nouveau système d'examen entre en vigueur le 01.01.2021 (=examens IDD – distribution en assurances). Les deux systèmes co-existeront durant ces trois mois.
- Toutes les newsletters sont à retrouver dans les FAQ sur www.certassur.be
- Tous les **utilisateurs et toutes les attestations** ont été transférés vers le nouveau système.
- Vos **crédits** ont été transférés vers le nouveau système au début du mois de décembre. Une dernière rectification aura lieu au début du mois de janvier pour les crédits utilisés en décembre. Ils sont facturés au moment de l'inscription mais peuvent être déplacés gratuitement (maladie, changement de date...). Signalez toute annulation définitive par écrit à info@certassur.be avant la date de l'examen.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question complémentaire. Utilisez de préférence l'adresse info@certassur.be qui nous permet de traiter vos questions rapidement et efficacement.

Cordialement,
L'équipe Certassur.